

Plan Local d'Évaluation Lycée Jean Mermoz Année scolaire 2024

I - Préambule commun à l'ensemble des disciplines et des spécialités

Textes de référence

Décret n° 2021-983 du 27 juillet 2021 modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives au baccalauréat général et au baccalauréat technologique

Arrêté du 27 juillet 2021 portant adaptations des modalités d'organisation du baccalauréat général et technologique à compter de la session 2022

Note de service du 29 juillet 2021 relative aux modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022

Ce document a pour objectif de définir les principes retenus pour l'évaluation de l'ensemble des disciplines comptabilisées dans le contrôle continu, pour le cycle terminal et l'obtention du baccalauréat français. Dans la mesure où il détermine une culture de l'évaluation au sein de l'établissement, il guide aussi les pratiques qui permettent l'obtention du baccalauréat argentin.

Ces principes sont communiqués et expliqués aux élèves et aux parents.

Tout au long de l'année scolaire, chaque professeur assure le suivi et l'évaluation des élèves, ce qui implique un investissement et un travail réguliers de la part des élèves.

Ce projet peut être sujet à révision, en cas de passage à un enseignement à distance, d'absence prolongée d'un professeur, ou de perturbations ayant des incidences fortes sur le calendrier scolaire (crise sanitaire ou autres).

Evaluation et notation :

L'évaluation sert à évaluer le niveau acquis par l'élève, et non son comportement ou son attitude en classe. La « nota de concepto » n'est pas autorisée car, si elle était intégrée dans la moyenne au côté des autres notes, elle fausserait l'évaluation des capacités scolaires de l'élève.

Les élèves sont évalués en fonction des attendus et des critères définis par les programmes, communiqués et explicités aux élèves.

Les évaluations formatives¹, sommatives² ou relatives aux compétences orales peuvent prendre des formes variées, être réalisées à la maison ou en classe.

Une moyenne semestrielle se compose d'un nombre significatif d'évaluations (minimum 3), défini par l'équipe et/ou le professeur.

Une moyenne est représentative lorsque les différentes notes obtenues par l'élève concernent toutes les compétences évaluables dans la discipline (à la fin d'une période ou en fin d'année scolaire).

Les élèves à besoins particuliers bénéficient des aménagements prévus dans le cadre des dispositifs (projet d'accueil individualisé, projet personnel de scolarisation).

Baccalauréat français : les élèves sont évalués dans le cadre du contrôle continu pour 40% des notes du baccalauréat, tout au long du cycle terminal, de la 1^{ère} à la Terminale.

Bachillerato argentino : les élèves sont également évalués dans le cadre du contrôle continu. Pour les élèves qui n'obtiendraient pas la moyenne ou dont les absences dépasseraient le pourcentage requis, des rattrapages sont proposés dans des périodes précises.

Situation de fraude avérée lors d'une évaluation :

Si une fraude avérée est constatée par le/la professeur(e) lors d'une évaluation, cette dernière ne peut faire l'objet d'une notation (évaluation comptabilisée en tant que « non notée » sur Pronote) et l'élève devra passer une nouvelle évaluation sur le programme de cette matière dans le cadre d'une session de rattrapage organisée par le lycée lors de la deuxième partie du semestre. De plus, la fraude avérée donnera lieu à sanction (laquelle sera définie en fonction de la situation précise de fraude).

Absence à un devoir en classe ou devoir maison non rendu :

L'assiduité est une obligation. Les absences doivent être justifiées. Une absence est justifiée par un certificat médical ou un justificatif produit par les parents³.

¹ évaluation formative : mise en œuvre en situation d'apprentissage, au cours d'activités aux objectifs identifiés et adossé à des critères précis.

² évaluation sommative : en fin de processus de formation et en cohérence avec l'évaluation formative. Elle permet la mesure des acquis.

³ **Code de l'Education : L131-8**

« Les seuls motifs réputés légitimes sont les suivants :
-maladie de l'enfant,

Les élèves ne peuvent pas se soustraire aux évaluations réalisées en classe ou à la maison, car elles participent toutes au contrôle continu.

Toute absence ou tout devoir non rendu dans les délais conduit à la mise en place d'une nouvelle évaluation, qui doit être organisée par le/la professeur(e) concerné(e) dans un délai raisonnable de deux semaines après le retour en classe de l'élève.

Si l'élève est absent à l'évaluation de remplacement organisée par le/la professeur(e), il sera obligatoirement convoqué à une session de rattrapage organisée en deuxième partie de semestre, sur les connaissances et compétences traitées sur l'ensemble de la période.

Session de rattrapage

En cas de non-représentativité de la moyenne, ou d'absence répétée de l'élève à plusieurs devoirs, ou d'absence sans motif valable de l'élève à l'évaluation de remplacement proposée par son/sa professeur(e) :

- Le professeur alerte le CPE, qui informe la famille de la situation par un courrier-type.
- L'élève est convoqué à une évaluation de remplacement sur l'ensemble du programme de la période.

Utilisation du zéro :

L'absence à une évaluation sans motif valable, tout comme la fraude avérée, ne peut pas se traduire par un zéro.

Le zéro ne peut intervenir qu'en fin de parcours, si l'élève convoqué à une évaluation ponctuelle de remplacement en fin de période ou d'année est absent sans motif valable.

-maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille,
-réunion solennelle de famille,
-empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications,
-absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent.

Les autres motifs sont appréciés par l'autorité de l'Etat compétente en matière d'éducation. »

La décision du caractère justifié de l'absence relève de l'appréciation du chef d'établissement, s'agissant du contrôle continu. Il peut fonder sa décision sur les critères de définition de la force majeure, en droit. Traditionnellement, un événement doit être «imprévisible, irrésistible et extérieur» pour constituer un cas de force majeure. Toutefois, il examine chaque situation au cas par cas.

II – Les matières de tronc commun

Français

Nos objectifs sont fixés par le préambule des programmes d'enseignement de 2^{nde} et de 1^{ère} : former des lecteurs capables d'analyser et d'interpréter un texte, ouvrir à la culture générale de l'antiquité à nos jours, s'exprimer de manière fluide et adaptée à son interlocuteur, etc.

Les évaluations notées sont définies à partir des exercices choisis parmi ceux proposés par les programmes d'enseignement de 2^{nde} et de 1^{ère} générale : dissertation sur œuvre, commentaire littéraire, exercices oraux de l'EAF, éventuels écrits d'appropriation...

Un entraînement à l'examen est organisé en 1^{ère}, dont les modalités sont discutées chaque année en conseil d'enseignement.

Le nombre de notes est fixé par les enseignants en tenant compte des heures effectuées, des élèves et des classes dont ils ont la responsabilité, et des domaines de compétences du programme.

Le professeur détermine les coefficients des exercices en fonction de leur nature, de leurs conditions de réalisation, des compétences mobilisées, dans une démarche de bienveillance et d'équité à l'égard des élèves.

Philosophie

Plusieurs évaluations de natures diverses seront proposées par semestre (l'oral sera pris en compte). Cependant, il faut noter que l'épreuve de Philosophie ne relève pas, contrairement à beaucoup d'autres matières, du contrôle continu et, qu'en tant que tel, le protocole d'évaluation ici présenté ne peut avoir qu'une valeur indicative et/ou relative.

L'accent sera mis sur la méthodologie des deux types d'exercice constituant l'épreuve que sont la dissertation et l'explication de texte.

Deux devoirs d'entraînement au baccalauréat dans les conditions réelles de l'examen seront proposés aux élèves.

Histoire-géographie/ Ciencias sociales

En Histoire Géographie, Historia, Geografia et Formación ética y ciudadana, l'évaluation des élèves prend plusieurs formes.

Il peut s'agir d'**évaluations formatives**, visant à accompagner les élèves dans leur acquisition des compétences et savoirs recensés dans les textes officiels des deux programmes. Pour l'histoire géographie française en tronc commun, les notes en résultant seront prises en compte dans la moyenne semestrielle seulement si elles la bonifient.

Des **évaluations orales** pourront être proposées afin de permettre une préparation progressive des élèves aux épreuves finales des examens. Le cadre de ces évaluations (sujet, temps, posture...) est prédéfini.

Des **évaluations sommatives**, en fin de thème étudié, font obligatoirement partie de la moyenne semestrielle. Elles prennent la forme d'un devoir en classe en temps limité, sans aide ou appui. Ces évaluations sont distinguées par des coefficients plus élevés que ceux des autres types d'évaluation.

La quantité d'évaluations par semestre dépend du nombre d'heures hebdomadaires allouées à la discipline pour chaque niveau. On peut ainsi envisager au moins 4 notes par semestre pour une quotité horaire de 3 heures hebdomadaires.

Education Physique et Sportive

Organisation générale de l'EPS sur le cycle terminal :

- En classe de première : des « menus » de 3 activités physiques, sportives, ou artistiques (APSA) sont proposés. Chaque menu comporte des activités appartenant à 3 champs d'apprentissage différents.
- En classe de Terminale : des ensembles certificatifs (ou Menus) constitués de 3 APSA issues de 3 champs d'apprentissage différents, choisies parmi les 7 APSA des classes de 2^{nde} et 1^{ère} sont proposés aux élèves. Ceux-ci effectuent des vœux par ordre de priorité afin d'équilibrer les groupes en nombre et en genre.

Organisation de l'évaluation au Baccalauréat :

La note obtenue par les élèves, intervenant pour un coefficient de 6 sur les 100 coefficients du baccalauréat, est construite à partir de la moyenne des 3 notes s'appuyant sur trois temps certificatifs organisés pendant l'année de terminale sous la forme d'un contrôle en cours de formation (CCF).

Elle repose :

- Sur trois épreuves évaluées en Contrôle en cours de formation (CCF) sur l'année de terminale
- Dans des APSA relevant de trois champs d'apprentissage différents
- Sur la base d'un référentiel collectif élaboré par l'établissement pour chaque APSA programmée par les équipes des lycées, à partir du référentiel national défini par champ d'apprentissage et validé par la commission académique de Poitiers.
- Sur une évaluation terminale des trois attendus de fin de lycée (AFL) dans une APSA finalisée lors d'un rendez-vous connu des élèves et des parents
- Sur une co-évaluation à l'aide d'un enseignant extérieur à la classe participant à la notation de chaque CCF avec l'enseignant de la classe.

Instances prévues pour réguler la certification :

- Une commission académique présidée par le recteur ou son représentant et constituée d'inspecteurs et d'enseignants d'EPS qui intervient sur la session en cours : validation des protocoles d'évaluation, validation des référentiels par APSA des lycées, harmonisation des notes, bilan des épreuves, etc.
- Une commission nationale des examens qui intervient entre les sessions : bilan national de l'examen à partir d'un outil statistique spécifique, régulation des référentiels nationaux, etc.

Points de vigilance :

- Les notes proposées pour la certification ne sont pas inscrites dans les bulletins scolaires de Terminale. Les notes inscrites dans le bulletin s'appuient cependant sur les attendus de l'épreuve.
- La note définitivement retenue pour le baccalauréat correspond à la moyenne des notes attribuées lors des CCF après harmonisation éventuelle par la commission académique. Elle ne correspond donc pas forcément à la moyenne des notes semestrielles, qui devraient cependant être assez proches.
- Les notes inscrites dans le livret scolaire pour les classes de première et de terminale ont vocation à être prises en compte pour l'orientation dans Parcoursup. Elles doivent être référées aux trois attendus de fin de lycée et aux résultats des CCF.

Langues vivantes : espagnol, anglais, chinois, portugais

En cohérence avec le cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), les langues vivantes font l'objet d'une évaluation par compétences et par activités langagières écrites et orales. L'évaluation est adossée aux niveaux cibles des programmes français du cycle terminal et elle suit le principe de progressivité dans l'acquisition du niveau à atteindre dans la compétence. La médiation est incluse dans ces activités langagières travaillées mais elle n'est pas foncièrement évaluée.

- compréhension de l'oral ;
- expression orale (divisée en expression orale en continu et expression oral en interaction) ;
- compréhension de l'écrit ;
- expression écrite.

Ces activités langagières sont évaluées de façon équilibrée (et en fonction de la progression pensée par l'enseignant de chaque classe) tout au long de l'année scolaire, en suivant les critères des grilles de correction officielles.

Toutes les notes (évaluations sommatives) sont prises en compte dans le calcul des moyennes semestrielles et pour l'obtention du baccalauréat français dans sa partie contrôle continu.

Le professeur détermine les coefficients des exercices en fonction de leur nature, de leurs conditions de réalisation, des compétences mobilisées, dans une démarche d'évaluation positive des compétences des élèves.

Conformément aux préconisations officielles, un minimum de trois notes par semestre est prévu, et les niveaux évalués / attendus à la fin de chaque année sont les suivants :

- | | |
|---------------------|----------------------|
| ● Première : | ● Terminale : |
| LVA : B1 vers B2 | LVA : B2 |
| LVB : A2 vers B1 | LVB : B1 |
| LVC : A2 | LVC : A2+/B1 |

Nos objectifs sont fixés par le préambule des programmes d'enseignement de 2nde et de 1ère : former des lecteurs capables d'analyser et d'interpréter un texte, ouvrir à la culture générale de l'antiquité à nos jours, s'exprimer de manière fluide et adaptée à son interlocuteur, etc.

Lengua y Literatura

Consideraciones generales

En las siguientes líneas se describen las pautas generales de la dinámica de evaluación para la materia Lengua y Literatura. Se deja establecido que:

- Para la entrega de trabajos, en el caso de collège y 2nde, si el plazo no es respetado, se considerará un segundo plazo. De no respetarse este segundo plazo, se podrá aplicar algún tipo de penalización (quedando esta al criterio del profesor), pero se aceptará la realización y la entrega del trabajo.
- Para la entrega de trabajos, en el caso de 1ère y Terminale, si el plazo no es respetado, se considerará un segundo plazo. De no respetarse este segundo plazo, se colocará “trabajo no entregado” con una apreciación donde se aclare que, a falta de uno o varios trabajos, el promedio no es representativo.
- En caso de inasistencia a una instancia de evaluación presencial, en el caso de collège y 2nde, esta se recuperará durante la clase inmediatamente posterior a la que el alumno asista.
- En caso de inasistencia a una instancia de evaluación presencial, en el caso de 1ère y Terminale, esta se recuperará durante la clase inmediatamente posterior a la que el alumno asista.

Enseignement scientifique

Enseignement Scientifique en 1^{ère}

La matière est divisée en 2 sous services : Évaluations sommatives, évaluations formatives.

Type d'évaluations	Évaluations sommatives : Devoir surveillé de 1h, contrôle commun, projet numérique	Evaluations formatives : Devoir surveillé court, devoir maison, Quiz, présentations orales
Quantité	Au moins une par semestre	Au moins une par semestre
Coefficient du sous-service	coeff 3	coeff 1

Enseignement Scientifique en Terminale

La matière est divisée en 2 sous-services : Évaluations sommatives, évaluations formatives.

Type d'évaluations	Évaluations sommatives : Devoir surveillé de 1h, contrôle commun	Evaluations formatives : Devoir surveillé court, DM, Quiz, présentations orales
Quantité	Au moins une par semestre	Au moins une par semestre
Coefficient du sous-service	coeff 3	coeff 1

III – Les enseignements de spécialité

Spécialité Humanités, Littérature et Philosophie

Plusieurs évaluations de natures diverses seront proposées par semestre (l'oral sera pris en compte). Cependant, il faut noter que l'épreuve de HLP ne relève pas, contrairement à beaucoup d'autres matières, du contrôle continu et, qu'en tant que tel, le protocole d'évaluation ici présenté ne peut avoir qu'une valeur indicative et/ou relative. L'accent sera mis sur la méthodologie des deux types d'exercice constituant l'épreuve que sont la question de réflexion et la question d'interprétation à partir de textes littéraires et/ou philosophiques.

Seront proposés aux élèves, outre l'organisation de devoirs type bac en temps limité durant l'année scolaire, deux sessions d'entraînement au baccalauréat dans les conditions réelles de l'examen.

Enfin, concernant le Grand oral, les professeurs encadreront et guideront autant que possible la préparation de cette épreuve spécifique, en particulier sur la gestion du calendrier des séances successives, le choix du sujet, la recherche et la formulation des problématiques et d'axes orientant la réflexion, la gestion du temps de passation de l'épreuve et l'expression orale.

Spécialité Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences Politiques

En spécialité HGGSP, l'évaluation des élèves prend plusieurs formes.

Il peut s'agir d'**évaluations formatives**, visant à accompagner les élèves dans leur acquisition des compétences et savoirs recensés dans les textes officiels des deux programmes. Pour l'histoire géographique française en tronc commun, les notes en résultant seront prises en compte dans la moyenne semestrielle seulement si elles la bonifient.

Des **évaluations orales** pourront être proposées afin de permettre une préparation progressive des élèves aux épreuves finales des examens. Le cadre de ces évaluations (sujet, temps, posture...) est prédéfini.

Des **évaluations sommatives**, en fin de thème étudié, font obligatoirement partie de la moyenne semestrielle. Elles prennent la forme d'un devoir en classe en temps limité, sans aide ou appui. Ces évaluations sont distinguées par des coefficients plus élevés que ceux des autres types d'évaluation.

La quantité d'évaluations par semestre dépend du nombre d'heures hebdomadaires allouées à la discipline pour chaque niveau. On peut ainsi envisager au moins 4 notes par semestre pour une quotité horaire de 4 heures hebdomadaires.

Spécialité LLCER Anglais

Pour chaque semestre, il est prévu 4 évaluations:

- l'évaluation de la compréhension orale
- l'évaluation de la compréhension écrite
- l'évaluation de l'expression écrite
- l'évaluation de l'expression orale

Deux entraînements aux épreuves écrites de spécialité sont prévus, un par semestre.

Il consiste en la rédaction guidée d'une synthèse écrite de documents.

Le coefficient affecté à chaque évaluation est de 1.

La spécialité LLCE propose aux élèves un enseignement de découverte en littérature, civilisation, art des pays du monde anglophone.

Elle vise aussi à développer les capacités d'analyse et de synthèse des informations communiquées dans tout type de document, de la photographie à l'article de presse.

Elle se distingue de l'enseignement de l'anglais en tronc commun car c'est une spécialité du Bac avec un coefficient: 16.

En anglais tronc commun les notes obtenues sont intégrées au contrôle continu.

Spécialité Mathématiques

Des principes communs

Les travaux d'évaluations en mathématiques sont diversifiés et de durées variées, une partie du temps d'enseignement en classe y est consacrée. Ces évaluations apportent des indications sur le niveau de maîtrise des capacités en jeu et des six grandes compétences mathématiques.

Travaux d'apprentissage

(la moyenne de ces évaluations formatives compte 25% de la moyenne semestrielle)

Ces évaluations sont diverses et à la discrétion de chaque enseignant : des devoirs en temps libre rédigés ou enregistrés sous forme de capsule audio, la rédaction de travaux de recherche individuels ou collectifs, des travaux pratiques pouvant nécessiter l'usage de logiciels dédiés, l'exposé oral d'une solution d'exercice, l'usage d'exerciceurs en ligne type Labomep ou SacAdo, la prise en compte de l'implication ou de la participation orale etc.

Devoirs bilans

(la moyenne de ces évaluations compte 75% de la moyenne semestrielle)

En amont de ces évaluations, un temps nécessaire à l'appropriation des notions est donné aux élèves ainsi que des activités d'entraînement en classe ou à la maison. Les élèves réalisent au moins trois évaluations de ce type par semestre notées sur vingt.

Les sujets portent sur les notions étudiées en classe, avec la possibilité d'ajouter une question à prise d'initiative plus ouverte. Ces sujets d'évaluation peuvent comporter des QCM, des Vrai/Faux, des exercices avec questions intermédiaires, la rédaction d'une démonstration ...

Pour améliorer l'apprentissage et la robustesse des acquis des élèves dans le temps, il est important de reprendre régulièrement les concepts introduits depuis le début de l'année, et pas seulement ceux du présent chapitre, aussi ces évaluations peuvent porter sur plusieurs notions simultanément.

Les attendus de ces évaluations sont explicités aux élèves.

Spécialité Numérique et Sciences Informatiques (NSI)

L'évaluation en technologie prend en compte les capacités et les compétences d'un élève par rapport à un objectif donné en appliquant la méthode scientifique.

Quoi évaluer

On évalue le travail de l'élève, c'est-à-dire ses productions écrites et orales (prototype, programmation, produit et/ou service, document d'accompagnement construit, maîtrise des compétences notionnelles et pratiques et présentation orale d'un projet). Il y aura des évaluations formatives à faible coefficient et des évaluations sommatives notées à plus fort coefficient. Des travaux à la maison notés peuvent être demandés pour renforcer les notions abordées en classe.

Quand évaluer

On retient trois grands moments :

- **Avant**, c'est-à-dire au début de la séance ou de la séquence. C'est une évaluation diagnostique, normalement non notée.
- **Pendant** le déroulement de la séquence. C'est une évaluation formative généralement notée. On évalue l'implication de l'élève dans les activités individuelles ou en équipe et les progrès des élèves pour chacune des compétences.
- **À la fin** de la **séance** ou d'une **séquence**. En général c'est une évaluation sommative notée à plus fort coefficient.

Spécialité Physique-Chimie

La matière est divisée en 3 sous services : Évaluations sommatives, évaluations formatives et évaluation des capacités expérimentales.

Type d'évaluations	Evaluations sommatives : Devoir surveillé de 2h ou 3h, contrôle commun	Evaluations formatives : Devoir surveillé de 1h, devoir maison, Quiz, présentations orales	Evaluation des capacités expérimentales : compte rendu de TP, séance type ECE
Quantité	Au moins une par semestre	Au moins une par semestre	Au moins une par semestre
Coefficient du sous-service	coeff 3	coeff 1	coeff 1

Spécialité SVT (Sciences de la Vie et de la Terre)

La matière est divisée en 3 sous services : Évaluations sommatives, évaluations formatives et évaluation des capacités expérimentales.

Type d'évaluations	Evaluations sommatives : Devoir surveillé de 2h ou 3h, contrôle commun	Evaluations formatives : Devoir surveillé de 1h, devoir maison, Quiz, présentations orales	Evaluation des capacités expérimentales : compte rendu de TP, séance type ECE
Quantité	Au moins une par semestre	Au moins une par semestre	Au moins une par semestre
Coefficient du sous-service	coeff 3	coeff 1	coeff 1

Spécialité SES (Sciences Economiques et Sociales)

L'objectif de l'évaluation sur les niveaux de première et terminale est de préparer progressivement les élèves aux épreuves du baccalauréat et à la poursuite d'études supérieures en sciences économiques sociales.

Première :

L'objectif est de familiariser les élèves au format des épreuves du baccalauréat essentiellement l'épreuve composée.

- **Mobilisation de connaissances** : il s'agit de la partie 1 de l'épreuve composée. L'élève doit savoir utiliser la technique de l'argumentation en utilisant ses connaissances acquises dans le cadre du programme pour répondre au sujet.

- **Analyse de document** : il s'agit de la partie 2 de l'épreuve composée. Elle comporte une première question invitant à sélectionner, lire et interpréter des données statistiques pertinentes puis une seconde question visant à relier des données chiffrées avec ses connaissances pour répondre de façon structurée à une question précise.

- **Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire** : il s'agit de la partie 3 de l'épreuve composée. L'élève doit construire un raisonnement argumenté (comportant une introduction, un développement et une conclusion), en mobilisant des connaissances personnelles et en exploitant un dossier documentaire comprenant des données statistiques.

Des **évaluations sommatives** de 1 ou 2 heures sont réalisées au cours de l'année et des évaluations formatives individuelles ou en groupe sont mises en place sur les savoir-faire statistiques, l'analyse de document, l'argumentation...

L'**argumentation orale** est aussi évaluée de différentes manières dans la perspective de la préparation au grand oral (compte rendu, exposé, débat...).

Terminale :

L'objectif est de poursuivre le travail débuté en classe de première pour l'acquisition de la méthodologie des épreuves du baccalauréat.

- Consolider l'acquisition de la méthodologie de l'épreuve composée

- Acquérir la méthodologie de la dissertation : apprendre à problématiser et à identifier les enjeux du sujet.

Des **évaluations sommatives** de 1 à 2 heures sont réalisées au cours de l'année et des évaluations formatives individuelles ou en groupe sont mises en place concernant les savoir-faire statistiques, l'analyse de document, l'argumentation...

L'appropriation par les élèves des compétences évaluables au baccalauréat est favorisée par l'autoévaluation et l'évaluation par les pairs.

L'**argumentation orale** est aussi évaluée de différentes manières dans la perspective de la préparation au grand oral (compte rendu, exposé, débat...).

IV – Les options facultatives

Il s'agit des matières suivantes :

- En classe de 1ère : arts plastiques, chinois, portugais, musique, théâtre

- En classe de Terminale : arts plastiques, chinois, portugais, musique, théâtre, DGEMC (Droit et Grands Enjeux du Monde Contemporain), mathématiques expertes, mathématiques complémentaires.

Tous les enseignements optionnels sont évalués dans le cadre du contrôle continu :

- Un enseignement optionnel suivi sur l'ensemble du cycle terminal est considéré à hauteur de 4 coefficients (2 pour l'année de 1^{re} et 2 pour l'année de terminale), qui viennent s'ajouter aux 100 coefficients communs du baccalauréat ;
- Un enseignement optionnel suivi sur la seule année de terminale (notamment droit et grands enjeux du monde contemporain, mathématiques expertes et mathématiques complémentaires) est apprécié à hauteur de 2 coefficients. Le total des coefficients en est alors modifié d'autant.

Exemple 1 : Si un élève suit l'option arts plastiques en 1^{re} et terminale et l'option droit et grands enjeux du monde contemporain en terminale, il a donc 6 coefficients d'options pour son cycle terminal, et un total de coefficients de 106 (et non plus de 100).

Exemple 2 : Si un élève suit les options latin et grec en 1^{re} et terminale, ainsi que mathématiques expertes en Terminale, il a donc 10 coefficients d'options pour son cycle terminal et un total de coefficients de 110 (et non plus de 100).

Pour un élève sans option, le total des coefficients est de 100 (40 coefficients de contrôle continu et 60 pour les épreuves terminales).